

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 2022.55

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Valérie VIGNE pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Annette BALAGUE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Patrick DUBLIN, Mme Lyliya CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : SDEHG – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CHATAIGNERAIE – 11 AT 160/161/162**

**Exposé :**

Suite à la demande de la commune du 10/05/2021 concernant l'effacement des réseaux rue de la châtaigneraie – référence 11 AT 160/161/162, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

**Basse Tension – 11 AT 160 :**

- Dépose de 362 m de réseau aérien BT torsadé,
- Construction d'un réseau souterrain BT sur une longueur de 310 m avec reprise d'environ 22 branchements.

**Eclairage public – 11 AT 161 :**

- Dépose de 11 lanternes d'éclairage public sur poteaux béton,
- Construction d'un réseau souterrain d'environ 360 m de longueur en conducteur U1000RO2V,
- Fourniture, pose et raccordement d'environ 14 à 15 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5m de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 25 et 35 Watts,
- Réfection complète de la commande d'éclairage PO PARC AUCAMVILLE.

**Nota :**

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-G-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie,
- Coupure nocturne de 1h à 5h,
- Un câble sera posé entre la lanterne et le pied de mât afin de pouvoir reprogrammer l'appareil ultérieurement,
- Il sera proposé une esthétique des lanternes similaire au modèle déjà posé sur la commune,
- Des études d'éclairage confirmeront le nombre et la puissance des luminaires,
- L'installation d'éclairage public respectera l'arrêté sur la pollution lumineuse,
- Installation d'éclairage : A,
- Catégorie d'éclairage :
  - Classe C5
  - Eclairage Emoy=8 lux et  $U_0=0.4$
  - Surface à éclairer : 3 060m<sup>2</sup>

**Télécom :**

- Etude génie civil du réseau France télécom,
- Dépose de 360 m de réseau FT,
- Ouverture d'une tranchée commune avec évacuation des déblais, pose de fourreaux et chambres de tirage, remblaiement, réfection de surface.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

**Partie électricité – 11 AT 160 :**

TVA (récupérée par le SDEHG)	33 000 €
Part SDEHG	68 000 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>110 985 €</b>
<hr/>	
Total	211 985 €

**Partie éclairage public – 11 AT 161 :**

TVA (récupérée par le SDEHG)	10 827 €
Part SDEHG	27 500 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>30 562 €</b>
<hr/>	
Total	68 889 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 82 800 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur sa participation financière.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention avec le SDEHG et Orange,  
Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'avant-projet sommaire.

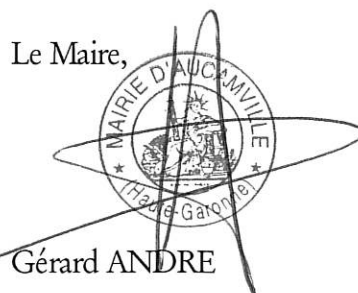
**Article 2 :** par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

**Article 3 :** de solliciter l'aide du Conseil départemental pour la partie relative au réseau de télécommunication.

**Article 4 :** d'autoriser le Maire à

- signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication,
- s'engager à verser au SDEHG une contribution correspondante,
- signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Le Maire,



Gérard ANDRE